



REVISION du SCOT DU PAYS LAURAGAIS

BILAN DE CONCERTATION

1. LE CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION

1.1. Rappel du cadre réglementaire

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme rend obligatoire, pendant toute la durée d'élaboration du projet de Schéma de Cohérence Territoriale, une concertation organisée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais et qui doit associer les habitants, les associations agréées et les autres personnes concernées.

Si le cadre réglementaire n'impose pas de moyens précis pour organiser cette concertation, les modalités retenues doivent permettre une diffusion la plus large possible des informations auprès du public et de recueillir des avis ou observations sur le projet.

Les principaux motifs et objectifs qui nécessitent la mise en révision du SCOT :

En préambule, il est rappelé que le SCOT du Pays lauragais en vigueur a été approuvé le 26 novembre 2012 après 6 ans de travaux qui ont fortement mobilisé élus, techniciens et partenaires institutionnels. Etabli sur 159 communes réparties sur trois Départements et deux Régions, il avait été élaboré selon le cadre juridique issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 (SRU).

Désormais, différentes raisons nécessitent qu'il évolue significativement :

- Une extension et une recomposition des territoires du SCOT
- D'importantes dynamiques d'évolution des territoires
- Les évolutions du cadre juridique
- Les enseignements de la mise en application du SCOT actuel

A noter, plusieurs extensions de périmètres antérieurs à la délibération de prescription de révision du SCOT ont eu lieu :

- Les schémas départementaux de coopération intercommunale ont amené de nouveaux découpages territoriaux :
 - o Sur la partie audoise, création par fusion de deux Communautés de Communes Castelnaudary-Lauragais Audois et Piège-Lauragais-Malepère. Cette dernière ayant également intégré trois nouvelles communes Montréal, Villeneuve-lès-Montréal et Lasserre-de-Prouille qui par arrêté du 06 août 2013 ont été officiellement intégrées au Syndicat Mixte,
 - o Sur la partie haut-garonnaise, extension de la Communauté de Communes Cœur Lauragais qui, depuis le 01 janvier 2014, se substitue aux communes de Caraman, Lanta, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Saint-Pierre-de-Lages et Vallesvilles au sein du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

- Sur la partie audoise, extension de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère à 4 communes : Ferran, Brézilhac, Hounoux, Fenouillet du Razès, intégrées par arrêté inter-préfectoral du 31 juillet 2015 au PETR du Pays Lauragais,

1.2. Les modalités de concertation définies par le PETR du Pays Lauragais

Par délibération du 09 février 2015 prescrivant la mise en révision du SCOT sur le territoire Lauragais, le comité syndical a défini les modalités de concertation à la population comme suit :

Article 3 : la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Une information régulière du public par voie de presse,
- La mise à disposition de registres de concertation dans les communes pôles du territoire (centralité sectorielle, pôles d'équilibre et économiques structurant, pôle de proximité) et au siège du PETR accompagnés d'une note de synthèse présentant les enjeux de la révision,
- L'organisation de réunions publiques,
- L'information sur le site internet institutionnel avec recueil d'avis, remarques et contributions des internautes.

- **Le 09/02/15 : délibération de lancement de la révision du SCOT du Pays Lauragais**
 - 11/03/15 : Notification aux communes, communautés de communes,
 - 11/03/15 : Notification aux communes limitrophes,
 - 13/03/15 : Notification aux Régions, Conseils Départementaux, consulaires, PNR du Haut-Languedoc,
 - 17/03/15 : Notification aux SCOT limitrophes, aux Commissions Départementales de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
 - Parution d'une annonce légale le 18/03/15 dans la Dépêche de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn.

2. LES OUTILS DE CONCERTATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC

2.1. La communication régulière par voie de presse

Dès le lancement de la démarche de révision du SCOT du Pays Lauragais et à chaque étape de construction du projet, un relai d'information a été pratiqué par voie de presse :

- Conférence de presse le 18 février 2015,
- Conférence de presse du 19 février 2016,
- Elaboration d'un dossier de presse pour les réunions publiques les 03 et 04/10/17,
- Conférence de presse le 08/11/17.
- Article du 16/06/2016, La Voix du Midi Lauragais, dates de réunions publiques et qu'est-ce qu'un SCOT et sa révision ;
- Article du 20/06/16, La dépêche du Midi Revel, informations sur les dates de l'enquête publique et présentation de la révision du SCOT
- Article du 23/06/16, La dépêche du Midi 11 : informations sur les dates de réunions publiques et présentation de la révision du SCOT ;
- Article du 27/06/16, La dépêche du Midi 11 : retour sur les réunions publiques de juin 2016 ;
- Article du 01/09/16, La Voix du Midi Lauragais, article d'information sur la révision du SCOT

- Article du 25/09/17, La dépêche du Midi : information des dates de réunions publiques d'octobre 2017 ;
- Article du 28/09/17, La voix du Midi Lauragais, Révision du SCOT et réunions publiques
- Article du 24/10/17, La Dépêche du Midi 11, Réunion publique ;
- Article du 09/11/17, La Dépêche du Midi, information du SCOT en révision,
- Article du 10/11/17, La Dépêche du Midi, information du SCOT en révision.

2.2. Les supports de communication

Affiches

Divers supports de communication ont été élaborés afin de sensibiliser le grand public au projet de SCOT du Pays Lauragais :

- Des affiches mises à disposition des communes pour informer de la tenue des réunions publiques ainsi qu'une note de synthèse de présentation du SCOT.



Exposition

En fin d'année 2009, le syndicat mixte réalisait une exposition de 6 panneaux :

Cette dernière a été mise à jour en 2017 en fonction du projet de révision du SCOT.



- **Panneau 1** : Imaginer ensemble le Pays Lauragais de demain, (qu'est ce qu'un SCOT, pourquoi la révision et le SCOT du Pays Lauragais en quelques chiffres).
- **Panneau 2** : Un modèle de développement de territoire polarisé, (les principes incontournables du SCOT, les pôles du territoire et les objectifs de prévisions pour chaque bassin de vie).
- **Panneau 3** : Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, mieux gérer les ressources et prévenir les risques,
- **Panneau 4** : Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires,
- **Panneau 5** : Assurer un équilibre entre l'urbanisation et les besoins en équipements et services à la population,
- **Panneau 6** : Améliorer les déplacements et les infrastructures de communication dans le SCOT et au-delà du SCOT.

L'exposition a été présentée à 5 reprises : lors du Comité Syndical de juillet 2017, Réunion PPA du 19 septembre 2017, Réunions publiques du 03 et 04 octobre 2017 et à la Conférence des Maires du 13 novembre 2017.

2.3. Les réunions publiques :

Des réunions publiques ont été organisées par bassin de vie en 2016 et 2017 aux étapes clés de la révision du SCOT afin de présenter au grand public les enjeux majeurs issus du diagnostic, les principes incontournables du projet, le PADD et les premières orientations prescriptives du projet :

- Réunions publiques :
 - o Le 17 juin 2016 en Haute-Garonne à Revel,
 - o Le 24 juin 2016 dans l'Aude à Castelnaudary,
 - o Le 03 octobre 2017 en Haute-Garonne à Villefranche de Lauragais,
 - o Le 04 octobre 2017 dans l'Aude à Bram.



La diffusion de l'information a été faite selon plusieurs supports :

- Transmission d'affiches et de cartons d'invitation en Mairie à distribuer aux acteurs locaux (associations, partenaires locaux, habitants, ...),
- Le site internet institutionnel du Pays Lauragais.
- Articles de presse dans les journaux locaux.
- Certaines communes et Communautés de Communes ont également fait mention de ces dates sur leurs blogs, journaux ou sites respectifs,

A l'issue de ces rencontres, la presse s'est fait l'écho des débats.

2.4. Les registres de concertation

Des registres de concertation, au nombre de 12, ont été mis en place en février 2015 :

- au siège du PETR en Mairie d'Avignonet-Lauragais ainsi qu'au siège administratif à Montferrand,
- au siège des pôles d'équilibre et des pôles de proximité (identifiés dans le SCOT en vigueur)

| Communes concernées | |
|--|--|
| Centralité sectorielle : <ul style="list-style-type: none">- Castelnaudary | Siège social du PETR à Avignonet-Lauragais Siège administratif du PETR à Montferrand |
| Pôles d'équilibre : <ul style="list-style-type: none">- Bram- Nailloux- Revel- Villefranche de Lauragais | Pôles de proximité : <ul style="list-style-type: none">- Lanta- Caraman- Belpech- Salles sur l'Hers- Sorèze |

Ces registres ont été accompagnés d'un fascicule de présentation de la démarche de SCOT et des principes de concertation à consulter sur place pour le grand public.

Aucune remarque n'a été formulée dans ces registres.

2.5. Le Site Internet

- Mise en ligne du site institutionnel le 20 mars 2015 : page spéciale révision du SCOT avec possibilité de contacter le PETR.

De nouvelles pages et rubriques ont été créées sur le site Internet du Pays Lauragais (www.payslauragais.com) afin de présenter ce qu'est un SCOT, la démarche d'élaboration, les modalités de concertation et informer régulièrement de l'état d'avancement des travaux. Un lien courriel permet également d'adresser des remarques et questions au PETR du Pays Lauragais.

Accueil / Révision du SCOT : échéance 2017

Révision du SCOT : échéance 2017

J'aime 0 | Tweeter | G+

La révision du SCOT est lancée ...

Après environ 2 ans de mise en application, le SCOT du Pays Lauragais engage une révision pour prendre en compte des évolutions législatives (loi Grenelle II, loi ALUR, notamment) ainsi que les évolutions de périmètre des communautés de communes membres.

Cette révision a été prescrite par le Comité Syndical réuni le 09 février 2015.

Des modalités de concertation et d'information au public ont également été arrêtées :

- information régulière par voie de presse,
- mise à disposition de registres de concertation dans les communes pôles du territoire (centralité sectorielle, pôles d'équilibre et économiques structurant, pôle de proximité) et au siège du PETR accompagnés d'une note de synthèse présentant les enjeux de la révision,
- organisation de réunions publiques,
- information sur le présent site internet institutionnel.

Une première phase de consultation publique a eu lieu le 20 et 24 juin 2016, aujourd'hui, le Pays Lauragais met en place une deuxième **phase de consultation publique qui est organisée le :**

- mardi 03 octobre 2017 à 18h30 à Villefranche de Lauragais (Foyer Rural, derrière la mairie).
- mercredi 04 octobre 2017 à 18h30 à Bram (Salle des Halles).

A l'issue de cette concertation, les élus du Pays Lauragais arrêteront leur projet en fin d'année et un commissaire enquêteur sera à votre disposition pour recueillir vos avis.

Venez nombreux aux réunions publiques !

Réunions publiques:

Télécharger le support de présentation des réunions publiques de juin 2016

Télécharger le support de présentation des réunions publiques d'octobre 2017 - Phase 2

Le Territoire du Pays Lauragais

Actualités

Améliorez le confort de votre...

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement et réduire vos dépenses énergétiques... Une équipe d'animation se tient gratuitement à votre écoute et à votre disposition pour vous conseiller, vous orienter et vous accompagner sur votre projet de rénovation ou de réhabilitation. ...

Deux questions ont été posées via le site internet du Pays Lauragais et ont fait l'objet de réponse.

1. Indiquer les incidences du SCOT une fois révisé sur les documents d'urbanisme locaux ?

2. Un collectif de riverains s'est créé sur un pôle du territoire afin de demander au département d'améliorer la vie quotidienne des habitants en proposant de ralentir les véhicules, d'aménager un axe routier avec déviation. Le PETR a-t-il quelques pouvoirs en matière d'urbanisation et d'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire du pays du Lauragais ?

Toutefois, ces questions ne relevant pas directement des travaux du SCOT elles n'ont pas abouti à une modification du document.

2.6. Autres outils

- Conférence des maires en février 2017 et novembre 2017,
- Le PETR a été appelé à intervenir à la demande de partenaires institutionnels, pour présenter sa démarche d'élaboration de SCOT au cours de divers séminaires et réunions, entre autres :
 - o Présentation du territoire et du SCOT du Pays Lauragais lors d'une réunion Inter-DREAL (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) le 09 octobre 2015 à Avignonet-Lauragais ;
 - o Présentation du SCOT et du développement durable auprès des étudiants (lycée de Limoux) le 27 mars 2017 à Montferland ;
 - o Mise en place d'une journée de sensibilisation à la Trame Verte et Bleue avec les CAUE (11, 31 et 81) le 10 octobre 2017,
 - o Rencontres régulières entre SCOT d'Occitanie (le 10 novembre 2016 à Castelnaudary) et de l'InterSCOT Toulousain,
- Communication auprès des communes et communautés de communes qui ont relayé l'information sur leurs supports de communication : quelques exemples :

Les Communautés de Communes de Lauragais Revel Sorézois et l'ancienne Cœur Lauragais,
Les communes de Loubens, Nailloux, Villepinte, Montgeard, Issel...



2.7. Les apports de la concertation grand public

Malgré une diffusion régulière d'informations et de supports auprès du grand public, peu de retours ont été enregistrés (aucune intervention sur les 12 registres de concertation).

Les réunions publiques ont toutefois mobilisé la population (entre 40 et 50 personnes à chaque réunion) et permis des échanges sur les thèmes suivants :

- La polarisation, l'accueil de population,

- L'agriculture,
- L'environnement, la Trame Verte et Bleue,
- L'économie, le commerce, le tourisme,
- Les questions sur l'habitats, les logements, les densités, les formes urbaines, les hameaux,
- Les équipements et les services publics,
- Les transports en commun et les modes doux,

Les interventions qui ont eu lieu lors de ces réunions ne nécessitaient pas de modifier le document.

3. LA CONSULTATION DES COMMUNES ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES DU PETR

3.1. Les étapes de concertation

Dès le lancement de la démarche de révision du SCOT du Pays Lauragais, une relation constante a été nouée avec les communes et communautés de communes membres du PETR.

En parallèle, compte tenu du projet d'extension du périmètre de SCOT, des réunions de sensibilisation à la démarche étaient organisées à l'échelle des nouvelles communes audoises ayant intégré le territoire en janvier 2015 : Présentation du SCOT en commune (Ferran, Fenouillet du Razès, Brézilhac, ...).

Réunions en bassin de vie : présentation de la démarche de révision du SCOT, de l'objectif de développement pour le SCOT, état des lieux (population, logements, emplois) de chaque Bassin de Vie (BV) :

- 9 juin 2015 à Nailloux
- 11 juin 2015 à St Julia
- 17 juin 2015 à Caraman
- 29 juin 2015 à Villefranche
- 9 juillet 2015 à Bram

Réunions en bassin de vie : retours sur les travaux avec les bassins de vie sur la population par commune, présentation de la nouvelle méthodologie pour une estimation par commune des logements à produire.

- 29 octobre 2015 à Castelnaudary (BV Ouest Audois)
- 04 novembre 2015 à Revel (BV de Revel)
- 06 novembre 2015 à Mauremont (BV Nailloux, Villefranche de Lauragais et Lanta-Caraman)

Réunions en bassin de vie : présentation du diagnostic et enjeux du PADD, les logements à 2030, la consommation d'espace.

- Le 10 mai 2016 à Villefranche de Lauragais (BV Nailloux, Lanta-Caraman et Villefranche)
- Le 12 mai 2016 à Castelnaudary (BV Ouest Audois)
- Le 13 mai 2016 à Revel (BV de Revel, Lanta-Caraman, Nailloux et Villefranche)

Réunion en bassin de vie : présentation du SCOT sur les thématiques environnement, consommation d'espaces, commerce, hameaux et énergies renouvelables.

- Le 4 avril 2017 à Castelnaudary (BV Ouest Audois)
- Le 6 avril 2017 à Revel (BV de Revel, Lanta-Caraman, Nailloux et Villefranche)

3.2. Les apports de la concertation

Les réunions par bassin de vie ont constitué le socle de construction du projet de révision de SCOT du Pays Lauragais. De 2015 à 2017, il s'agissait de rappeler la culture commune sur l'outil SCOT, le contexte du Lauragais (mise à jour du diagnostic de territoire). Dans le même temps, ces éléments contextuels permettaient de présenter les premiers éléments de diagnostic sur les volets démographiques, économiques et environnementaux et de poser les bases du projet politique au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu en comité syndical le 27 juin 2016.

En 2017, les premières orientations du Document d'Orientation et d'Objectifs étaient soumises au débat dans chaque bassin de vie permettant d'ajuster et de valider la traduction des axes au plus près des communes : polarisation, accueil de population et phasage, traduction en logements, projet économique, Trame Verte et Bleue...

Le Document d'Orientation et d'Objectifs ayant été amendé tout au long de l'année 2016 et 2017, une nouvelle série de réunions par bassin de vie en avril et octobre 2017 a permis de valider les orientations du document et de procéder aux derniers ajustements (trame verte et bleue, consommation foncière, volet commercial ...) dans la perspective d'arrêt du projet. La rédaction du DOO a été modifiée pour faciliter sa mise en œuvre dans les communes.

Suite aux nombreuses interrogations portant sur la thématique de la Trame Verte et Bleue, le PETR a souhaité prendre plus de temps pour la concertation sur cette thématique et a initié un travail de pédagogie qui s'est conclu par une journée de sensibilisation à la TVB avec les CAUE des 3 départements.

L'ensemble de ces différents rendez-vous a permis d'associer largement les élus des bassins de vie à chaque étape du projet et de prendre en compte dans la mesure du possible les spécificités locales. Des réunions à la demande sont venues compléter le dispositif (commission urbanisme des communautés de communes, réunions des communes concernées par la Trame Verte et Bleue,...).

Il faut également noter que dès 2015, le PETR a accompagné lors de l'élaboration, révisions et modifications de documents d'urbanisme communaux, les élus dans leurs projets en concordance avec les évolutions des orientations du SCOT en cours de révision.

4. L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES A LA CONSTRUCTION DU PROJET AVANT CONSULTATION OFFICIELLE

4.1. Les étapes de concertation

La complexité du territoire du SCOT du Pays Lauragais interdépartemental ainsi que les deux extensions de périmètres ont amené le PETR à établir régulièrement des points d'étapes ou des réunions thématiques avec les différents partenaires institutionnels ainsi qu'avec les services de l'Etat.

Des rendez-vous sous la forme de réunions de travail auxquels les personnes publiques associées étaient conviées ont permis de restituer les travaux de construction du diagnostic, du PADD et du DOO. Des réunions spécifiques aux personnes publiques associées ont également été organisées en mars 2016 et en septembre 2017.

Au-delà de ces rendez-vous d'échanges, le PETR a mis en place un dispositif plus spécifique :

- Plusieurs rencontres techniques avec les Directions Départementales des Territoires et la DREAL se sont tenues de 2015 à 2017 afin d'appréhender les grandes étapes de la révision du projet ou évoquer des points particuliers traités différemment selon les départements

- 6 réunions Inter-DDT,
- 4 réunions du groupe travail DDT / DREAL Occitanie
- 1 réunion de cadrage DREAL
- 1 réunion et des échanges sur les travaux du SCOT avec les Chambres d'Agriculture des trois départements,
- 3 réunions avec les CCI / CMA des trois départements,
- 1 réunion et des échanges sur les travaux du SCOT avec les SAGE Fresquel et SAGE Hers Mort Girou,
- 1 réunion et des échanges avec le PNR Haut-Languedoc,
- 3 réunions avec les CAUE des trois départements et échanges sur les travaux du SCOT,

- Réunion PPA le 18 mars 2016 (Diagnostic ; EIE et prémices de PADD)
- Réunion PPA le 19 septembre 2017 (PADD et DOO)

4.2. Les apports de la concertation

Ces rendez-vous ont notamment permis d'affiner le projet de PADD et de DOO, de prendre en compte en amont des remarques et d'assurer une meilleure cohérence du projet sur les trois départements.

Principaux éléments soumis et pris en compte dans le projet de révision suite à la concertation avec les partenaires et personnes publiques associées :

- Cadrage juridique et recherche de compatibilité avec des documents de rang supérieur (SDAGE, la Charte du PNR, SRCE,...),
- Amélioration de la prise en compte des paysages (notion de paysages culturels) et du canal du Midi en tant qu'atout identitaire du territoire et de l'enjeu de protection face à la pression urbaine dans les différents documents, prise en compte de la dimension touristique associée aux sites patrimoniaux,
- Compléments apportés par les CAUE ayant donné lieu à l'insertion de prescriptions et recommandations en lien avec la charte paysagère.
- Amélioration de la prise en compte et du contenu du diagnostic agricole dans le DOO et la fiche technique.
- Construction du DAAC avec les CCI / CMA ainsi que les DGS des EPCI membres du PETR.
- Travaux et améliorations de la TVB avec les différents institutionnels (Arbres et Paysages, CAUE, DREAL, FDSEA, ...).
